



<b>Intitulé du module de formation</b>	<b>Accompagnement Collectif de salariés en Validation des Acquis de l'Expérience</b>
<b>Catégorie</b>	RH - développement personnel et professionnel
<b>Durée et organisation</b>	16 à 24 heures sur plusieurs mois dans le respect des dates de jurys Séances en alternance : présentiel (1h30 à 2h) en individuel, ateliers collectifs (1h30 à 2h) et travail à distance (lectures, annotations) Possibilité d'adapter les séances en durée et contenu, notamment au regard de problématiques éventuelles liées à un handicap
<b>Date et Lieu</b>	Entrées et sorties permanentes - Dates d'entretiens fixées avec les candidats et leur employeur sur temps de travail ou hors temps de travail Séances en visio (Skype ou Zoom) ou dans les locaux de l'entreprise
<b>Tarif et financements</b>	1950 € (exonération de TVA) / candidat pour 24 heures pour un groupe de moins de 4 salariés 1800€ (exonération de TVA) / candidat pour un groupe d'au moins 4 salariés Financements : plan de développement des compétences, autres dispositifs temporaires
<b>Modalités et délais d'accès</b>	Financement entreprise : consentement du salarié, convention tripartite avec délai de rétractation de 10 jours – délai de 2 semaines à 2 mois Dispositifs temporaires : selon leurs cadres réglementaires – maximum 2 mois
<b>Objectifs</b>	L'objectif principal est d'apporter une aide méthodologique au candidat VAE. Les sous-objectifs sont : <ul style="list-style-type: none"><li>• Faciliter le travail demandé au candidat VAE notamment en aidant sa compréhension de la démarche et du référentiel de la certification visée</li><li>• Aider à prendre conscience de ses acquis de l'expérience et à discerner les situations professionnelles significatives au regard du référentiel d'activités</li><li>• Conseiller dans la formalisation des récits de situation sans intervenir directement et sans jugement</li><li>• Aider à l'identification des éléments de preuve démontrant l'authenticité et la nature des expériences</li><li>• Préparer à l'entretien avec le jury et à la mise en situation</li><li>• Apporter un conseil en cas de validation partielle de certains blocs de compétences</li></ul>
<b>Contenu</b>	Choix des activités significatives : description, contexte Assimilation de la structuration du dossier de validation Mise en œuvre de la technique d'explicitation sur un exemple Rédaction des situations de travail par le candidat Conseils de réécriture, développement, structuration des écrits Rapprochement permanent avec le référentiel de la certification Préparation à l'entretien avec le jury Conseils en cas de validation partielle / Les modules validés par le jury (cas de VAE partielle) sont valides à vie.
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Animations d'ateliers pour la passation des consignes et des conseils ainsi que l'échange entre salariés Entretiens semi-directifs par les techniques d'explicitation - assistance téléphonique et pédagogique Supports : référentiel d'activités et de compétences, référentiel de certification, fiche RNCP, dossier de validation, tableaux spécifiques activités-emplois-compétences
<b>Publics concernés</b>	Salariés du privé, indépendants et demandeurs d'emploi dont la certification visée n'est pas inscrite sur France VAE. Salariés du public pour toute certification visée
<b>Prérequis</b>	Tout candidat à la VAE doit avoir une expérience (emploi salarié, non salarié, bénévolat) pendant laquelle il a exercé les activités du diplôme visé. Toutes les certifications inscrites au RNCP sont éligibles à la VAE. L'accompagnement ne peut débuter avant la prononciation de

	la recevabilité par le certificateur. Le candidat VAE doit fournir le courrier de recevabilité et, pour les diplômes gérés par le rectorat d'académie, l'étude personnalisée adossée à ce dossier. Une recevabilité favorable n'est pas gage de validation totale. L'accompagnatrice se réserve le droit de ne pas accompagner un candidat ayant reçu sa recevabilité si elle estime que la démarche n'est pas bien intégrée (temps de travail personnel important) ou que la certification visée est peu en adéquation avec les activités exprimées en entretien préalable. Le candidat doit se renseigner sur les autres frais potentiellement à sa charge : recevabilité, dépôt de dossier, jury et frais annexes d'hébergement et restauration. Une aide pourra lui être apportée sur ce point.
<b>Validation</b>	Remise d'un certificat de réalisation individuel
<b>Évaluation</b>	Questionnaire de satisfaction portant sur la méthodologie utilisée et les conditions d'accueil Questionnaire de satisfaction et rencontre avec l'employeur
<b>Déontologie</b>	Bienveillance – écoute inconditionnelle – confidentialité - neutralité- recueil du consentement

Le site officiel de la VAE est [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr).

Les étapes de la démarche globale sont les suivantes :

<b>CHOIX DE LA CERTIFICATION</b> <b>pertinence, faisabilité, démarches,</b> <b>calendrier - Gratuit</b>	Les espaces VAE peuvent vous y aider ; moi-même conseillère depuis 2003, je suis à même de réaliser avec vous cette étape
<b>RECEVABILITÉ</b> <b>instruction du livret, 1 choix des</b> <b>justificatifs –</b> <b>Gratuit</b>	Je peux vous accompagner dans l'écriture du Cerfa et dans le choix des pièces justificatives à y joindre
<b>DOSSIER DE VAE</b> <b>choix des activités à décrire, description</b> <b>fine et convaincante, choix des preuves à</b> <b>joindre</b>	L'accompagnement méthodologique décrit plus haut porte principalement sur cette étape de la démarche. Je vous aiderai à rédiger de manière précise et illustrée, je vous alerterai sur les compétences à enrichir. L'idée est de montrer très explicitement ce que <b>vous</b> faites et qui est en lien avec le référentiel du diplôme visé
<b>ENTRETIEN AVEC LE JURY</b> <b>consignes / simulation</b>	Quelques séances de l'accompagnement vont être consacrées à la préparation à cette étape : attentes du jury, déroulement de l'entretien, contenus à présenter, questions à anticiper. Pour cette étape, je vous propose de vivre une simulation d'entretien avec une consœur en visio
<b>ENTRETIEN POST- JURY</b> <b>Gratuit</b>	Une fois la décision du jury rendue, je pourrai vous conseiller dans le cadre d'une validation partielle ou d'un refus